



### 13. GARDANNE. Une nouvelle zone d'activités à Jean-de-Bouc

Dans le cadre de sa reconversion économique, la Ville de Gardanne a acquis 35 ha de terrain au pied de la centrale thermique, au lieu-dit Jean-de-Bouc. Cet emplacement accueillera dès le début 2009 de nouvelles entreprises à vocation tertiaire ou industrielle pour composer une nouvelle zone d'activités. Pour ce projet, la ville a souhaité recourir à un aménageur privé à qui elle a confié la réalisation du site et sa future commercialisation. Le montant de la vente s'élève à 2,4 M€, ce qui représente le coût du foncier auquel est rajouté le coût des études réalisées sur le secteur. En dehors de la vente, un protocole de partenariat a été signé concernant l'aménagement du site où le groupe Perrotino s'engage à réaliser 40 000 m<sup>2</sup> de plancher et les équipements nécessaires suivant un concept HQE. <http://www.ville-gardanne.fr>